



ASSURANCE INDIVIDUELLE

Temporaire Famille 101

L'assurance Temporaire Famille est la solution abordable de Manuvie qui répond aux besoins de protection habituels de la plupart des personnes seules et des familles. Cette assurance fournit notamment les protections suivantes :

- Remplacement du revenu
- Remboursement des dettes hypothécaires et personnelles
- Remboursement des frais liés au décès
- Sécurité financière future de la famille du titulaire

Options

Options de couverture

Le contrat Temporaire Famille offre quatre types de couverture pour que chaque famille y trouve son compte :

- Temporaire 10 ans
- Temporaire 20 ans
- Temporaire jusqu'à 65 ans
- Temporaire viagère

Les taux des Temporaire 10 ans et Temporaire 20 ans sont entièrement garantis et renouvelables jusqu'à l'anniversaire contractuel le plus proche du 80^e anniversaire de naissance de l'assuré, anniversaire auquel prend fin la couverture.

La couverture Temporaire jusqu'à 65 ans s'accompagne de primes garanties jusqu'à 65 ans. La couverture Temporaire viagère s'accompagne de primes garanties jusqu'à 100 ans.

Protections pour toute la famille

Pour que chaque membre de la famille puisse compter sur le niveau de protection approprié, la Temporaire Famille permet l'ajout de différentes garanties :

- Garantie Protection des enfants
- Garantie Exonération en cas d'invalidité totale
- Garantie Décès et mutilation accidentels
- Garantie Option d'assurabilité garantie
- Garantie Protection des parents

Couverture combinée possible au titre des Temporaire 10 ans, Temporaire 20 ans ou Temporaire jusqu'à 65 ans

Dans le cadre d'une couverture combinée, chaque assuré reçoit le même montant de couverture et un rabais de 3 % sur le coût. Après le premier décès, la couverture est maintenue d'office aux taux de renouvellement prévus par la couverture initiale, sur la tête de l'assuré survivant seulement, mais le rabais de 3 % sur le coût de l'assurance prend fin.

Couverture conjointe possible au titre de la Temporaire viagère

Il s'agit d'une excellente option à considérer dans le cadre de la planification successorale, car elle peut procurer une protection sur deux têtes. Cette couverture est offerte en versions premier décès et dernier décès.

Souplesse

Les titulaires d'une Temporaire 10 ans peuvent passer à une Temporaire 20 ans ou à une Temporaire jusqu'à 65 ans en tout temps jusqu'au cinquième anniversaire de couverture, sans fournir de preuve médicale. Les titulaires d'une Temporaire 20 ans peuvent passer à une Temporaire jusqu'à 65 ans en tout temps jusqu'au cinquième anniversaire de couverture, sans fournir de preuve médicale. En outre, les titulaires d'une Temporaire 10 ans, d'une Temporaire 20 ans ou d'une Temporaire jusqu'à 65 ans peuvent transformer leur assurance en la plupart des produits d'assurance vie permanente (dont la Temporaire viagère) sans fournir de preuve médicale. Le montant de la couverture peut être tout montant égal ou inférieur au montant d'assurance en vigueur au titre de l'assurance initiale, sous réserve des exigences relatives aux montants d'assurance minimum et maximum du produit choisi. De plus, il est possible d'ajouter des assurés au contrat, pourvu qu'ils se soumettent au processus de tarification.

Indice-santé^{MD}

Le programme Indice-santé de Manuvie est une méthode de tarification plus perfectionnée qui tient compte de l'état de santé et du style de vie propres à chacun. Pour déterminer l'indice-santé d'un client, nous analysons tous les facteurs qui permettent d'évaluer son espérance de vie et le coût de son assurance de la manière la plus précise possible. Les résultats de cette analyse mènent à l'établissement d'un indice-santé; les clients dont l'espérance de vie est la meilleure profitent des taux les moins élevés.

Il y a cinq classes indice-santé :

Indice-santé 1	non-fumeurs représentant le risque le plus avantageux
Indice-santé 2	non-fumeurs représentant un risque plus avantageux que la normale
Indice-santé 3	non-fumeurs représentant un risque normal
Indice-santé 4	usager des produits à base de tabac ou de nicotine autres que la cigarette ou la marijuana
Indice-santé 5	usager des produits de la cigarette ou de la marijuana

Vous trouverez des précisions sur l'assurance Temporaire Famille dans inforep.ca



RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS. CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE REMIS AUX CLIENTS.

Les noms Manuvie et Assurance Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.